

# COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

## *Réunion du Conseil Municipal*

### *14 mai 2019*

**DEL\_2019\_05\_1**

**AVIS SUR LA VERSION ARRETEE DU SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) PORTE PAR LE PETR ADOUR CHALOSSE TURSAN**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le conseil municipal décide de donner un avis favorable sur les dispositions du SCOT Adour Chalosse Tursan arrêté par délibération du 25 mars 2019.

**DEL\_2019\_05\_2**

**AVIS SUR LE PROJET DE PLUI-H ARRETE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS**

Pour ce dossier Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur les dispositions du projet de PLUi du Pays Grenadois arrêté qui concerne la commune (orientations d'aménagement et de programmation et règlement).

#### **DIVERS / INFORMATIONS**

- Vente balayeuse communale : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la balayeuse turbonet ainsi que équipements associés : balai latéral et attelage, acquis en janvier 2011 ne sont que très peu utilisés par les services techniques. Deux acquéreurs potentiels s'étant positionnés auprès de la mairie, Monsieur le Maire informe que, dans la cadre de la délibération donnant délégations de pouvoir du conseil municipal au Maire, il va procéder à la vente de cet équipement, pour la somme de 2 500 euros. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.
- FEC (Fonds d'Equipement des Communes) 2019 : le montant attribué à la commune s'élève à : 4 887,60 euros.
- FEC (Fonds d'Equipement des Communes) 2018 : le montant attribué, à savoir : 4 842,56 vient d'être versé sur le compte de la commune.
- FEC (Fonds d'Equipement des Communes) 2017 : le montant attribué, à savoir : 4 870,10 vient d'être versé sur le compte de la commune.
- Lotissement communal des Paloumayres : Le rapport du diagnostic archéologique, a été reçu en mairie, le 18 avril 2019. Le préfet de région dispose d'un délai de 3 mois (à compter du 04/04/2019) pour arrêter le contenu des prescriptions postérieures au diagnostic.
- Monsieur le Maire informe que les marchés relatifs à la restauration de l'église et à la réfection des voiries ont été publiés.
  - Marché Eglise : date limite de dépôt des offres fixée au 15/05/2019 – 17h, avec ouverture des plis, mardi 21 mai à 14h.
  - Marché Voirie : date limite de dépôt des offres fixée au 31/05/2019 – 23h59.

- Camion pour le service technique : Monsieur le Maire présente le devis établi par la société CLOVIS LOCATION pour la location de ce véhicule. A l'unanimité, il est décidé d'opter pour cette option : location d'un camion MASTER 3.5T CCAB RWD – 145 CV - Benne, sur 5 ans, pour un loyer forfaitaire mensuel de 590 euros HT (pour 1 250 km). La commune aura à sa charge, le carburant et l'assurance.
- Information est donnée sur une représentation qui sera proposée, par la Troupe Michel Populaire, le 1<sup>er</sup> juin, à 16h, sur la commune, en extérieur.
- Monsieur Éric ZAMPROGNA, Adjoint, informe sur les demandes de devis en cours.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 15 mai 2019.

Le Maire,

Francis DESBLANCS